

## Éditorial



Les français souffrent, les magasins ferment, la culture est exsangue, des milliers d'activités vont tomber en faillite et pourtant point de réforme redistributrice de nos gouvernants. Au contraire ! Après la suppression de l'ISF et la diminution de l'imposition sur les revenus de capitaux mobiliers, l'AGS, l'organisme qui règle les salaires et indemnités de licenciement des salariés victimes de la liquidation judiciaire de leur entreprise, va perdre le rang utile de son super privilège qui lui permet de se financer lors de la vente des actifs de l'entreprise. Et cela au profit de qui ? Des banques et des mandataires de justice ! Une fois de plus, ce gouvernement sert les intérêts des privilégiés au détriment des salariés.

Pourtant la crise que nous vivons doit être, à l'instar de la Libération, l'occasion de rebâtir un modèle économique bénéficiant à tous. La sécurité sociale (instituant des allocations familiales, permettant la retraite, protégeant des maladies et des accidents) est née en 1945 alors que la seconde guerre mondiale, la plus grande catastrophe humaine, sociale et économique du 20<sup>ème</sup> siècle, s'achevait à peine. La crise du COVID 19, de l'aveu même du président Macron, doit accoucher elle aussi d'un nouveau monde. Malgré cela, en 2020, on constate que les milliardaires français comme étrangers sont plus nombreux et plus riches (source FORBES) pendant qu'en France un million de personnes ont sombré dans la pauvreté (source OXFAM). Il est temps d'agir réellement : l'impôt, plus juste et beaucoup plus progressiste pourrait être le premier instrument de la justice sociale. A vous d'en débattre !

**Pierre-Emmanuel BENZAKEN**  
Membre de la commission exécutive de la section, élu au CTL



## Agenda

**Du 6 au 7 mai : formation nouveaux adhérents**  
**10 mai : appel à la grève DGFiP**  
**11 mai : HTII CGT DRFiP31 / Douanes 31**  
**18 mai : CHSCT**  
**20 mai : CDAS**  
**Du 19 au 21 mai : conseil national CGT FiP**  
**8 juin : CHSCT**  
**A compter de mi-juin: informelle mouvement local B et C, informelle mouvement local A**  
**Fin juin : diffusion des mouvements locaux**

## Sommaire

**Page 2-3 : La Gazette des sites**  
**Page 4 : Retour sur ... « les jours heureux »**  
**Page 5 : Vue d'ailleurs**  
**Page 6 : Rencontre avec Fabrice Javitary et Julie Fauvel**  
**Page 7 : D'actifs à retraités**  
**Page 8 : Idées, culture, loisirs**



**Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne  
 Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr)



# LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 n° 11 avril 2021



## Carton rouge applications informatiques

« Il n'y a pas de citadelle inattaquable, il n'y a que des citadelles mal attaquées » écrivait Antoine de Saint-Exupéry. C'est par ces mots que le ministre Darmanin avait débuté son discours du 11 juillet 2018 devant les cadres du ministère pour annoncer de ce qui deviendra par la suite le NRP à la DGFIP. S'agissant de l'informatique, il avait notamment déclaré : « *Le saut technologique doit être une préoccupation première de notre administration et de sa modernisation car on ne peut pas vous demander d'avancer vers la modernité sans vous en donner les moyens. Trop souvent les crédits informatiques ont été des variables d'ajustement des budgets. Ça ne sera plus le cas. Suivant les recommandations de la représentation nationale, et notamment de ses rapporteurs spéciaux, nous augmenterons de manière très importante les moyens technologiques mis à la disposition de nos agents, qu'il s'agisse des équipements informatiques de base comme des ressources en datamining et en intelligence artificielle* ». Si les autres mesures du NRP ont bien été mises en œuvre (le « zéro numéraire », la disparition des trésoreries SPL et le transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP, la création de plateformes multiples, la « démétropolisation », les fusions de services, la suppression des CGR, des CPS ...), en matière de réseau informatique, on peut dire que nous sommes souvent plus proches du 20<sup>ème</sup> siècle que du 21<sup>ème</sup>. Des temps de réponse des applications infinis, dus à un réseau informatique notoirement sous dimensionné, des ordinateurs (Tiny) aux performances très limitées, bref, des journées de travail qui sont hachées par des interruptions de fonctionnement des applicatifs. Le contact par messagerie est en cette période de pandémie le point d'entrée principal de l'utilisateur auprès de nos services dans la mesure où l'accueil est limité à la banque d'accueil et aux rendez-vous et où l'accueil téléphonique est une variable d'ajustement utilisée pour pallier aux sous-effectifs. Cette situation est inacceptable, il est urgent que la DG mette les moyens ! Le ministre Darmanin avait conclu : « *Mais nous prenons les choses dans le bon ordre : d'abord les missions, ensuite les moyens et les effectifs* ». Il a continué (et son successeur a poursuivi le travail) à liquider les missions et les effectifs. Pour les moyens, on attend toujours !



## Depuis les Comminges

Le 5 décembre 2020, devant la trésorerie de Loures Barousse dans les Hautes-Pyrénées, à 15 kms de St-Gaudens, les maires locaux accompagnés de représentants du département et de la région à l'invitation de la CGT Finances publiques des Hautes-Pyrénées, se sont regroupés pour protester contre la fermeture de cette trésorerie et de celle de St-Laurent de Neste dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces fermetures devaient s'effectuer en 2022 mais l'effet d'aubaine est trop beau. Les citoyens sont chez eux, se débattent avec la Covid, alors pourquoi attendre ? Autant détricoter discrètement le service public pendant que les français sont occupés ailleurs.

C'est sans compter sur la CGT de la Haute-Garonne, accompagnée de courageux collègues de la Trésorerie de Montréjeau et de St-Gaudens qui savent très bien que la problématique de désertification rurale menace autant le Comminges que la Neste et la Barousse.

Le 20 février 2021, la CGT, toujours elle, est présente à Aurignac en soutien des employés de la Poste. Ce service public est menacé par les mêmes lubies de nos gouvernants qui veulent absolument que le numérique remplace l'humain. Sous prétexte d'économie, de profits sans lendemain, on supprime des postes (les emplois comme les services!), on demande au facteur de remplacer l'équipe originellement dédiée à l'accueil avant de partir faire sa tournée... De qui se moque t-on ? Des agents ? Certainement ! Des élus ? Assurément ! Mais surtout des citoyens ! Dans notre administration ce sont les trésoreries d'Aspet, d'Aurignac, de L'Isle-en-Dodon qui viennent de disparaître, demain (en 2022!!!), c'est Cazères, Salies-du-Salat, St-Béat et Montréjeau qui ferment leur portes. À la place, un accueil dit de proximité tenu par un agent d'assiette trois heures par semaine qui ne pourra jamais remplacer une équipe historiquement dédiée aux particuliers et aux collectivités.

**Stoppons les fossoyeurs des services publics, refusons un monde déshumanisé !**

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Page 2



# LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 n° 11 avril 2021



## Lauragais, terre de combats, d'influences et de contradictions ?

C'est par une interrogation que nous avons souhaité revenir sur les luttes pour les services publics en Lauragais. Aux quatre points cardinaux de la Haute-Garonne, mais plus particulièrement à l'Est, il est intéressant de prendre un peu de recul.

**Terre de combats ?** Aucun doute là-dessus ! La CGT dans son ensemble a montré la voie que ce soit avec les deux unions locales CGT Revel et Toulouse Sud, les syndicats CGT des autres secteurs comme la Poste, et bien entendu la CGT Finances publiques et ses syndiqués. Suite aux heures mensuelles d'informations tenues par la CGT, les personnels de Caraman et Villefranche n'ont pas été en reste, interpellant la direction sur le devenir et posant au passage certains principes de service public. Après échanges et rencontres, les élus des Terres du Lauragais n'ont pas été en reste non plus adoptant à l'unanimité une motion de soutien et développement du service public de pleine compétence au-delà du seul périmètre des Finances publiques. Ils ont été au bout de leur démarche, en tenant bon sur la tenue de l'accueil fiscal au sein même du centre des Finances publiques de Caraman, comme le demandaient également les personnels. Et depuis, les usagers sont au rendez-vous !

**Terre d'influences ?** Certains s'amusent à écrire qu'il y aurait des « poids lourds » de la politique en Lauragais. Certes au regard des élus du Sénat, de l'Assemblée nationale ou encore de la présidence du conseil départemental présents, l'influence peut jouer un rôle, mais dans quel intérêt ? Les communes de Caraman et Villefranche-de-Lauragais font partie du programme « petites villes de demain ». Nouvelle influence ou choix cornélien pour les élus demain entre leur conception et celle du préfet de l'avenir du territoire ?

**Terre de contradictions ?** Là encore difficile de dire le contraire quand les élus votent à la fois des motions de défense du service public de pleine compétence et dans le même temps inaugurent des agences postales communales, des maisons de proximité ou encore des maisons France service. Mais cela n'est peut-être pas aussi simple vu par ce seul prisme. La question essentielle est quel service public du XXI<sup>ème</sup> siècle dans nos territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ou encore ruraux ? La CGT devra sans doute s'arrêter un temps et prendre le temps du bilan et de la réflexion avec ses syndiqués,

les personnels, usagers et élus, au risque de rester au milieu du gué.

En termes de conclusion, plus que des interrogations plutôt une conviction : le destin du service public et l'avenir des personnels sont entre nos mains. **La CGT a un rendez-vous historique à ne pas manquer, elle sera au rendez-vous dans le Lauragais comme ailleurs.**



## Carton rouge télétravail et garde d'enfants

En plus du NRP, le STO (service de télétravail obligatoire) !!!

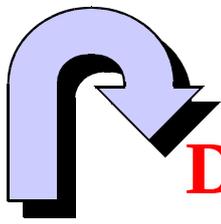
Le télétravail serait une nouvelle manière de travailler accordée aux agents de la DGFIP pour leur plus grand bien ? Une enquête de la direction générale des entreprises de 2012 avait analysé que 85 % des entreprises interrogées considéraient que le télétravail améliorait leur productivité. Cela s'explique par le fait que le télétravail permet jusqu'à 30 % d'économie sur la surface immobilière, entre 5 et 30 % d'augmentation de la productivité, 20 % d'absentéisme en moins, une plus grande flexibilité des salariés.

On comprend mieux l'empressement de nos hiérarques de la DGFIP (sans parler du télétravail sanitaire) à vouloir parvenir à 40 % de télétravailleurs au moyen du « contrat d'objectifs et de moyens » triennal.

**La dernière innovation de la DRFiP 31, dans le domaine du télétravail**, (trois témoignages sont déjà remontés aux oreilles des représentants CGT) **est de proposer à des parents de jeunes enfants scolarisés en primaire équipés d'un ordinateur portable de télétravailler lorsque la classe de ceux-ci est fermée.** Pour la CGT, c'est non ! Lorsque la classe est fermée administrativement, les élèves doivent poursuivre l'éducation en distanciel et des autorisations d'absences spécifiques sont attribuées aux parents qui assurent la garde de l'élève, et ce jusqu'à 16 ans. **Donc pas question de télétravail dans ces situations ! N'hésitez pas à nous signaler toute initiative humaniste de ce genre.**

## Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre régional des Finances publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# RETOUR SUR...



## Des droits des salariés

CoGiTo 31 n°11 avril 2021

### LES JOURS HEUREUX

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France est un pays ruiné, pillé par l'occupant nazi. Ses infrastructures sont en lambeaux. Tout est à reconstruire. Les décisions qui ont été prises dans les premières années, après la libération vont façonner le système économique et social de la France jusqu'à nos jours.

Ces mesures sont issues du programme du Conseil national de la résistance intitulé "les jours heureux" où sont représentées les forces politiques et syndicales qui ont pris part à la résistance (CGT, CFTC, PC, SFIO, gaullistes, chrétiens démocrates). Elles sont révolutionnaires.

- Outre les nationalisations "sanctions" (Renault, Berliet, etc ...), un plan ambitieux de nationalisations est mis en oeuvre pour favoriser une politique économique et sociale de progrès. Il concerne principalement les mines, l'éclairage, l'aviation civile, une partie des banques, la Banque de France ainsi que vingt-deux compagnies d'assurances. Ainsi l'électricité et le gaz sont nationalisés le 8 avril 1946 sous l'égide du ministre Marcel Paul ancien résistant communiste. C'est la naissance d'EDF GDF. Il faut rappeler que le général De Gaulle était favorable à la nationalisation de l'énergie, du transport qu'il soit ferroviaire, maritime ou aérien.

- La sécurité sociale obligatoire et universelle est créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Ambroise Croizat, issu des rangs de la CGT, ministre du travail et de la sécurité sociale porte cette réforme. C'est la création d'une caisse unique obligatoire avec une cotisation unique, dirigée par le monde du travail. Les assurés élisent eux-mêmes le conseil d'administration des caisses locales. Croizat disait que "chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins". Pierre Laroque, directeur de la sécurité sociale et Croizat mettent en place cette structure sur tout le territoire.

- D'autres conquêtes sont faites comme la création des comités d'entreprises (ordonnance du 22 février 1945 et loi du 16 mai 1946).

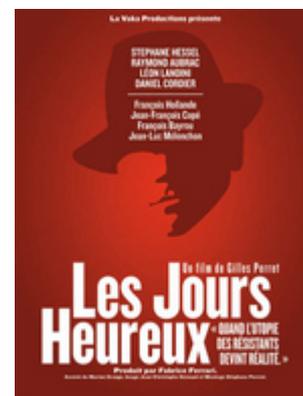
- L'élaboration d'un statut général des

fonctionnaires (loi du 19 octobre 1946) permet la reconnaissance explicite du droit syndical et la création des organismes paritaires dans la fonction publique.

Si toutes ces mesures ont pu être votées, c'est que le rapport de force était favorable aux salariés. La CGT a été très impliquée dans la résistance. Rappelons que Georges Seguy et Henri Krazucki, deux secrétaires de la CGT, furent des résistants et déportés dans les camps de concentration nazi. À la libération, malgré la disparition de nombreux cadres, éliminés par Vichy et les nazis, la CGT revendique cinq millions d'adhérents. Les forces de gauche sont majoritaires dans le pays (PCF et SFIO). Ces lois sociales et économiques sont votées d'autant plus facilement que l'opposition du patronat est moribonde du fait de sa collaboration avec l'occupant nazi. Le patronat n'aura de cesse de revenir en arrière par la suite. On citera les propos de Denis Keesler vice président du MEDEF dans les années 2000 : "le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la résistance(...) il est grand temps de le réformer (...). La liste des réformes? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Il s'agit, aujourd'hui, de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance".

Le gouvernement Macron/Castex s'y emploie. À nous de préserver nos conquêtes.

**Suite au prochain numéro ...**



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne  
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfp.cgt.fr/31/> [cgt.drfip31@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfp.finances.gouv.fr)



## Latécoère licencie 356 travailleuses en Tunisie

Le 28 août, la société responsable de la production de câblage d'Airbus, licencierait 356 travailleuses en Tunisie. La direction de l'entreprise a menti et défié la loi tunisienne, qui oblige à présenter un bilan déficitaire de trois ans pour faire une dispense économique. Des éléments indiquent que l'entreprise n'est pas en état de crise et même en augmentation de production.

Après plusieurs mois de lutte, elles ont décidé de chercher un soutien où qu'il soit pour faire connaître leur lutte.



À l'occasion d'un stage syndical sur Toulouse, les camarades de la section CGT Finances publiques 31 ont décidé de témoigner leur soutien à ces travailleuses : premières de corvées, premières victimes du capitalisme. Pour les soutenir : <https://cspconlutas.org/2021/03/07/entreprise-francaise-latecoere-licencie-356-travailleuses-en-tunisie/>

## **La sécurité sociale, pas la sécurité globale !**

**La section CGT Finances publiques 31 s'associe depuis l'automne aux organisations du collectif national #StopLoiSécuritéGlobale** (dont la confédération CGT et le SNJ CGT) et appelle à prendre part aux manifestations qu'il appelle régulièrement pour dénoncer cette loi liberticide. Après avoir été votée par l'Assemblée nationale, la proposition de loi « sécurité globale » a été en discussion en première lecture au Sénat du 16 au 18 mars 2021.

Ce texte prévoit d'étendre aux polices municipales des compétences de la police nationale, sous prétexte de lutte contre le terrorisme. De plus, il organise une privatisation de la police, en contradiction flagrante avec les normes

constitutionnelles, en déléguant aux agents privés de sécurité des pouvoirs réservés à la police judiciaire. Par ailleurs, l'alignement du régime de la circonstance aggravante de la qualité d'agent privé de sécurité sur celui des policiers démontre qu'une assimilation est à l'œuvre, alors même qu'il s'agit d'entreprises privées.

Allant encore plus loin dans la surenchère sécuritaire, il prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant l'État à utiliser des drones avec caméras, portant une atteinte grave à l'intimité de la vie privée, aux données personnelles, (les drones pourront visualiser des intérieurs).

Son adoption permettrait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras mobiles » portées par les policiers et leur analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité de tous les manifestants. L'impossibilité pour les citoyens de filmer les forces de l'ordre est un déni de démocratie et constituera un obstacle pour le travail des journalistes, en favorisant l'impunité d'auteurs de violences policières et justifiera des pratiques policières, déjà existantes.

Enfin, à notre sens, il est parfaitement inconcevable que des forces de l'ordre soient habilitées à garder leurs armes hors service dans des lieux recevant du public.

Cette loi liberticide a été accompagnée à l'automne dernier de trois décrets modifiant le code de la sécurité intérieure, élargissant ainsi les critères de fichage des citoyens par la police (collecte, conservation pendant dix ans et traitement des données non plus seulement en fonction de « l'activité » mais, désormais, aussi en raison de « l'opinion politique », de « l'appartenance syndicale » ou bien encore des « convictions philosophiques ou religieuses »).

Il s'agit d'une nouvelle attaque en règle contre les libertés publiques notamment une atteinte à la liberté d'opinion et au droit au respect de la vie privée et, tout particulièrement, contre les libertés syndicales.

Cette loi traduit la volonté du gouvernement de mettre en place un système autoritaire de surveillance policière, mettant en danger la démocratie et les libertés individuelles.

En conséquence, nous continuerons à appeler les citoyens à se mobiliser contre ces mesures.

### **Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**  
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# QUESTIONS À ...

**Fabrice JAVITARY et Julie FAUVEL**



**CoGiTo 31 N° 11 avril 2021**

Depuis l'année 2020, la CGT Finances publiques 31, a décidé de préparer ses adhérents aux oraux des concours. Cette année encore nous avons eu des camarades qui ont brillamment réussi le concours. Interview d'un lauréat et d'une membre du bureau.

## **Bonjour peux-tu te présenter en quelques mots ?**

Fabrice JAVITARY (F), j'ai 40 ans et je suis actuellement contrôleur à la trésorerie de Saint-Gaudens depuis 2017. J'ai débuté ma carrière à la DGFIP en 2009 en tant que C. J'ai réussi les concours externe de contrôleur et de 1ère classe. Et cette année, après 2 ans de préparation j'ai réussi le concours externe d'inspecteur des Finances publiques.

Julie Fauvel (J), membre de la CE et du bureau du syndicat CGT 31 en charge du suivi de l'ENFiP Toulouse. J'ai impulsé, avec l'aide du syndicat national, la préparation aux oraux des concours dans la section.

## **Comment la CGT t'a contacté pour la préparation à l'oral ?**

F : Dès la publication des résultats d'admissibilité, la CGT m'a aussitôt contacté et félicité pour cette première grande étape.

Je dis bien, première grande étape, car ce n'était pas une mince affaire. Il restait les oraux.

## **Comment s'est déroulée la préparation concrètement ?**

F : Afin d'y arriver j'ai suivi les préparations proposées en interne.

Les brochures, guides et fascicules m'ont beaucoup aidé. Surtout certains témoignages.

La CGT a été disponible pour moi dès le début, et même pour mon concours de contrôleur. Le soutien et l'accompagnement a été décisif, surtout à l'oral.

J : À la sortie des résultats des écrits de chaque concours, nous félicitons nos syndiqués et nous leur demandons s'ils souhaitent participer à la préparation orale. Nous leur envoyons un guide CGT ainsi que d'autres documents les aidant dans leur préparation.

Une réunion collective a lieu en décembre pour des conseils généraux ainsi que les axes de révisions à potasser avant de les convier à un oral blanc individuel. Les oraux blancs se déroulent une à deux semaines avant le vrai oral, et sont dispensés par deux de nos camarades retraités Jean-Louis et Hélène, que je remercie très chaleureusement pour leur implication et motivation.

## **Comment cette préparation t'a été utile pour l'obtention du concours ?**

F : C'est la 3ème fois que je me présentais à l'oral d'inspecteur des Finances publiques du concours externe.

Mes notes d'écrit m'ont permis d'être qualifié pour aller à l'oral mais mes notes d'oral étaient moyennes. Ce qui ne me permettait pas d'être admis.

Cette préparation a payé : 15 à l'oral pro et 12,25 à l'oral technique.

À l'oral blanc, j'ai pris une claque. Soit ça démoralise, soit ça te galvanise et te donne un grand coup de fouet. Et c'est ce qui s'est passé.

La CGT m'a préparé pour l'oral professionnel mais cette préparation m'a également servi, indirectement pour mon oral technique aussi. Ayant choisi finances et gestion publique, le retour de mon oral blanc m'a servi pour les deux oraux. De plus, les conseils et les pistes de réflexion, de travail et de recherches documentaires m'ont beaucoup facilité la tâche. On m'a fait parvenir de la bonne documentation, des liens utiles, les chiffres clés, les réformes du moment à connaître et surtout ce qu'il faut savoir dessus...

Ce que je retiens de cette préparation : les oraux m'ont ouvert les yeux sur mes lacunes du moment (merci Hélène) et donné une bonne motivation (merci Julie).

## **Penses-tu que c'est le rôle du syndicat d'aider ses adhérents dans la préparation au concours ?**

F : Très honnêtement, je m'attendais à ce que la direction me propose des oraux blancs pour mes deux dernières tentatives. Mais visiblement cela n'est plus le cas. Donc, tant mieux si le syndicat le fait.

Alors j'ai envie de dire, passez des concours puisque depuis peu, la limite à cinq tentatives par concours a disparu.

J : Le syndicat doit être présent pour ses adhérents dans toutes les phases de leurs carrières et le concours en fait partie.

Ce dispositif est un travail collectif, aussi bien national que local et nous espérons que l'équipe pourra s'étoffer pour pouvoir en faire profiter un maximum de syndiqués.



## **Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# D'ACTIFS À RETRAITÉS

## Du nouveau monde



CoGiTo 31 n° 11 avril 2021

### Retour vers le passé...

Une expression libre et d'humeur repérée, dans la rue, lors du dernier conflit sur les retraites. Une occasion de revenir sur ce qu'on appelle le programme du conseil national de la résistance (CNR) et les conquits obtenus à la sortie de la guerre dans un pays exsangue.

À commencer par l'institution de la sécurité sociale en 1945, après seulement deux ans de réflexion avec un bâtisseur d'exception, « ministre travailleur » : Ambroise Croizat.

Elle est fondée sur 4 principes :

- unicité : tous les risques sociaux (maladie, maternité, accidents du travail...) regroupés dans une seule caisse ;
- solidarité : répartition actifs, non actifs ;
- universalité : l'individu suivi dans sa santé de la naissance au décès ;
- démocratie : gestion de l'institution confiée aux bénéficiaires.

Avec la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, la mise en place de comités d'entreprises, de la formation professionnelle, création des statuts, mise en place des heures supplémentaires, de la reconnaissance des maladies professionnelles, ce socle de droits protecteurs demeure une exception française.

### Aujourd'hui...

Tous s'accordent pour dire que le système social à la française a fonctionné utilement pendant l'épidémie et a amorti ses effets. À titre d'exemples : tests et vaccins pris en charge, accès au service hospitalier, indemnisation du chômage...

L'exercice du service public a permis à nos services d'assurer la continuité de la gestion des collectivités territoriales, celle de la campagne de déclarations de revenus et la prise en charge des missions de soutien des entreprises notamment via le fonds de solidarité. N'oublions pas non plus que le statut nous a protégé alors que d'autres catégories sociales ont subi le chômage de plein fouet.

### Retour vers le futur...

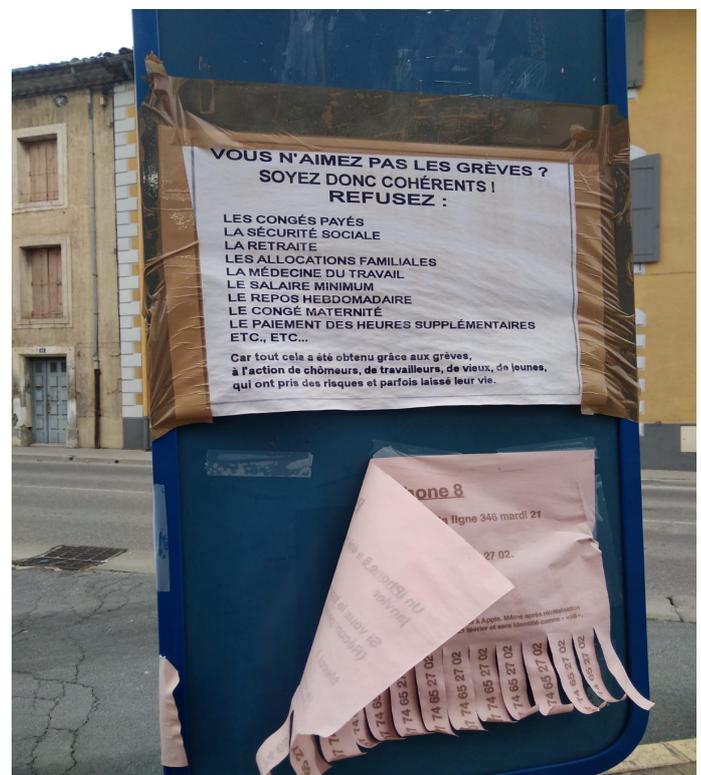
Au fil du temps, ces principes et conquits ont été battus en brèche. Mais, à brève échéance, c'est un véritable cataclysme qui va s'abattre sur nous, si nous ne faisons rien pour l'enrayer.

Les attaques se multiplient : création d'une cinquième branche de la sécurité sociale (prise en charge de la perte d'autonomie sans financement pérenne), urgences payantes, réforme de l'indemnisation chômage, complémentaire santé obligatoire, réforme des retraites... et la dernière en date : la réforme des statuts !

Faisons nôtre la devise d'Ambroise Croizat : « Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain ».

Retenons également son interpellation : « Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquits sociaux parce que le patronat ne désarme jamais ! »

Alors, à nous... les jours heureux !!!



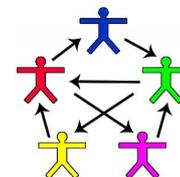
### **Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne**

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



## Le Taquin- Connaissez-vous ?

Ce n'est pas la personne qui sans cesse vous taquine, ni le jeu solitaire en forme de damier composé de quinze petits carreaux qui glissent dans un cadre prévu pour seize. C'est tout simplement un endroit où il fait bon vivre à Toulouse, un nom donné à une scène musicale, un lieu de rendez-vous Jazz'ik, qui, en ces temps troublés et du fait de la fermeture des bars et restaurants, s'est transformé en résidence d'artistes et lieu de projets pédagogiques afin de faire découvrir le jazz aux scolaires. [pour plus d'informations, l'adresse du site : [www.le-taquin.fr](http://www.le-taquin.fr) – il se trouve au 23 rue des Amidonniers ,Toulouse]

## Strange Fruit

Née Eleonora Fagan, dite Billie Holiday et surnommée « Lady Day » le 7 avril 1915 à Philadelphie, elle décédera tragiquement le 17 juillet 1959 à New York. Chanteuse américaine de blues et jazz. La ségrégation, elle l'a vécue au jour le jour dans son quartier d'enfance à Baltimore, dans les clubs de jazz qui n'acceptaient aucun noir ailleurs que sur scène, ou lors de ses tournées avec un orchestre blanc. Billie Holiday n'était pas une militante de la cause noire, mais sa chanson « Strange Fruit » interprétée en 1939 au café Society de New-York - poème composé en 1937 par Abel Meeropol - fut son premier cri non voilé lancé contre le racisme. En effet, cette chanson raconte un lynchage et les étranges fruits suspendus aux peupliers.

## IDÉES ET DÉBATS

### "VIVE LA DETTE"

C'est ce titre, un brin provocateur pour tous les économistes orthodoxes néolibéraux qui fait la une du mensuel Alternatives économiques dans son numéro d'avril 2021. En effet, il va à l'encontre de l'argumentaire gouvernemental qui nous rabâche les oreilles à longueur de journée en disant que la dette est dangereuse pour notre économie. Cet argumentaire est relayé par la quasi totalité de la presse française

(rappelons que 90 % de la presse française sont détenus par dix milliardaires, vive le pluralisme !).

Qu'en est-il réellement ? D'abord quand on parle de dette, on parle toujours de dette publique, de dette des États (alors que la dette privée est encore plus importante). Ces dernières semaines, deux visions s'opposent. La première vient des États-Unis avec son nouveau président Joe Biden qui a décidé de mettre en place deux plans de relance pour un total dépassant les quatre mille milliards de dollars. Un premier, destiné à relancer la consommation en distribuant, notamment, des chèques sur le compte en banque des américains. Un deuxième, sur le moyen terme, est un vaste plan d'investissements dans les infrastructures. Ce plan est aussi destiné à préparer la transition environnementale.

Les américains sont-ils devenus fous ? Non, pas vraiment. D'abord, la dette créée est qualifiée de bonne dette car, par exemple, une hausse de l'investissement public d'un montant équivalent à 1 % du produit intérieur brut se traduirait par une hausse de 1,1 % de ce même PIB dès la première année. Plus on investit dans les infrastructures, la recherche, les services publics comme l'éducation ou la santé, plus le retour sur investissement sera supérieur et bénéfique pour la société. Ensuite, vu que les taux d'intérêts sont bas, un État comme la France a la possibilité de s'endetter sur le long terme pour investir.

L'autre vision est européenne et plus particulièrement française. Elle préconise que pour rembourser la dette, il faudra baisser les dépenses publiques avec la mise en place de réformes sur les retraites, l'assurance chômage... Bien sûr, il ne faudra pas augmenter les impôts des plus riches et des plus grosses entreprises. Cette orthodoxie néolibérale avait déjà été mise en place après la crise des subprimes en 2008 empêchant une reprise économique rapide et plombant les comptes de la nation.

Gageons que ce débat sur la dette sera un véritable enjeu de la future présidentielle en 2022. C'est notre avenir qui en dépend.

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

